

## Négociations FPC des ESH.

Dernière mise à jour : 12-07-2015

Négociations sur la formation professionnelle continue dans la branche des ESH : Suite à la réforme de la formation professionnelle, les partenaires sociaux de la branche des ESH ont ouvert des négociations dans le but de parvenir à un accord début 2015.

L'objectif affiché par le collège employeur était de ratifier un accord transitoire couvrant uniquement la période 2015 et renégocier un accord plus large et ambitieux pour le futur.

Après de nombreux échanges entre employeurs et organisations syndicales, un dernier projet d'accord a été présenté en janvier et proposé à signature pour avril.

Aucune organisation syndicale n'a ratifié cet accord.

La CGT des ESH n'est pas signataire pour les raisons suivantes :

- La CGT n'est pas signataire de l'ANI du 14-12-2013 instaurant la loi portant sur la réforme de la FPC (notamment à cause d'un trop faible financement du CPF).
  - La CGT des ESH est cohérente avec les administrateurs CGT à UNIFORMATION. Ceux-ci demandent des financements supplémentaires, ces financements ne sont pas prévus dans l'accord présenté.
  - L'accord qui nous est proposé est à minima : Il ne comporte quasiment aucune mesure concrète en faveur des salariés. La CGT des ESH ne signera pas d'accord ne comportant pas d'avancées pour les employés de la branche.
  - La liste de branche des formations éligibles au CPF n'est pas aboutie.
  - Même si toutes les organisations syndicales refusaient de signer cet accord, cela ne changerait sans doute rien pour l'année 2015.
  - Les représentants CGT à la commission paritaire des ESH estiment qu'ils seront plus à même de négocier un futur accord, avec du contenu et des mesures concrètes, en partant de zéro plutôt que d'un accord à minima.
- La CGT des ESH reste néanmoins ouverte à la négociation à venir et sera force de proposition !